



Commissions Jeunes

Réunion du 11 avril 2019 - PV N°30

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 06/04/2019

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21206216 U18 1^{ère} Division poule B forfait de PAYS DE MONTAIGNE Ent.

Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

Match N°21208109 U15 2^{ème} Division poule A forfait de SARLAT MARCILLAC 2

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°21206186 U18 1^{ère} Division poule A JEUNESSE PGD CENTRE E. / EXCIDEUIL ST MED

Match N°21209343 U18 2^{ème} Division CREYSSE LEMBRAS / CONDAT Ent

Match N°21207036 U15 Interdistricts 24/47 NONTRON ST PARDOUX Ent / TONNEINS

Match N°21208111 U15 2^{ème} Division poule A CONDAT / HAUTEFORT 2

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain - DEMARET Patrick

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 06/04/2019

- Gestion des compétitions U11

- Retour d'expérience sur les Finales U13 à NEUVIC. La commission remercie la municipalité et le club de NEUVIC ST LEON pour leur accueil et la qualité des installations.

NON TRANSMISSION FEUILLE DE MATCH

U11 D3 poule C Amende de 25 € au club de NOTRE DAME DE SANILHAC